

Avis n° 2022/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
École supérieure d'informatique, électronique, automatique

École

Nom :	École supérieure d'informatique, électronique, automatique
Sigle :	ESIEA
Type :	Privé
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Ivry, Laval, Paris

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École supérieure d'informatique, électronique, automatique
Spécialité :	Cybersécurité
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année
Site de la formation :	Ivry

Vu le rapport établi par Alain MORETTO (membre de la CTI, rapporteur principal) et Yvan PIGEONNAT (expert de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Cybersécurité sur le site d'Ivry	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année	2023	2025-2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Augmenter la part des enseignements réalisés par des enseignants vacataires issus du monde socioéconomique afin de se conformer au référentiel ;
- Préciser les objectifs de la politique sociale et les actions mises en œuvre pour les atteindre.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON